



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 15 février 2016, à compter de 19 h 00, à l'hôtel de ville de Drummondville, **sous la présidence de monsieur le maire Alexandre Cusson**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no 3500 et ses amendements.

Sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Cathy Bernier
Stéphanie Lacoste
Daniel Pelletier
Roberto Léveillé
Catherine Lassonde
Isabelle Marquis
John Husk
William Morales
Alain Martel
Annick Bellavance
Pierre Levasseur (absence motivée)
Yves Grondin (absence motivée)

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général
Me Claude Proulx, directeur général adjoint affaires juridiques
M. Sébastien Lépine, directeur de cabinet
M. Maxime Hébert Tardif, directeur des communications
M. Denis Jauron, directeur, Service d'urbanisme

Me Marie-Eve Le Gendre, assistante-greffière.

Réflexion avant conseil

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et fait lecture d'une réflexion.

0132/2/16 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,
appuyé par la conseillère Annick Bellavance,
et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0133/2/16 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 1^{er} février 2016

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} février 2016 et que tout semble conforme,

il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que l'assistante-greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

L'assistante-greffière fait part aux membres du conseil de la réception des lettres suivantes :

Ministère des transports

Réf: Signalisation d'acheminement vers le nouveau campus UQTR Drummondville;

Réf: Aide financière - Projet d'acquisition et d'installation d'un abribus grande surface - No 154-15-0502;

Réf: Acquisition et installation d'un abribus grande surface - No 154-15-0502 - versement d'une avance provisionnelle;

Réf : Acquisition et installation d'un support à vélo sur autobus – No 154-15-0503 – versement d'une avance provisionnelle;

REMERCIEMENTS

Comptoir alimentaire Drummond et Tablee populaire

Réf: gratitude pour la participation au Noël des enfants.

200^e de Drummondville

Réf : apport des différents services de la Ville.

0134/2/16 Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 9 février 2016

Le conseiller Roberto Léveillé dépose aux archives de la Ville le procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 9 février 2016.

0135/2/16 Formation d'un comité AD HOC servant à faire le suivi du rapport de la Commission consultative sur l'élimination des déchets ultimes et du plan d'action de la rivière Saint-Germain

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination des membres du comité AD HOC servant à faire le suivi du rapport de la Commission consultative sur l'élimination des déchets ultimes et du plan d'action de la rivière Saint-Germain, lequel sera formé par les conseillers John Husk à titre de président et Pierre Levasseur à titre de vice-président, ainsi que madame Stéphanie Lacoste à titre de membre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0136/2/16 Délégation de madame Marie-France Lambert, de monsieur Roland Janelle, de la conseillère madame Cathy Bernier et à titre de substitut, le conseiller monsieur Pierre Levasseur au conseil d'administration du Musée Populaire de la Photographie de Drummondville

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville procède à la délégation de madame Marie-France Lambert, de monsieur Roland Janelle, de la conseillère madame Cathy Bernier et à titre de substitut, le conseiller monsieur Pierre Levasseur au conseil d'administration du Musée Populaire de la Photographie de Drummondville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0137/2/16 Délégation de la conseillère Cathy Bernier au 29^e colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra du 1^{er} au 3 juin 2016 à Rimouski

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville délègue la conseillère Cathy Bernier au 29^e colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra du 1^{er} au 3 juin 2016 à Rimouski.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0138/2/16 Acceptation des comptes

Le conseil prend connaissance des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 2 au 15 février 2016, lesquels comptes totalisent la somme de 4 435 008,08 \$.

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0139/2/16 **Dépôt des listes des virements budgétaires du 5 décembre 2015 au 5 février 2016**

Monsieur le maire dépose les listes des virements budgétaires du 5 décembre 2015 au 5 février 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0140/2/16 **Affectation d'une somme de 182 000 \$ provenant du fonds de parc**

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville approprie une somme de 182 000 \$ provenant du fonds de parc pour divers projets du P.T.I. 2016, le tout tel qu'énuméré au tableau joint en annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0141/2/16 **Affectation d'une somme de 250 000 \$ provenant du surplus accumulé affecté de l'ancienne Ville de Drummondville**

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville approprie une somme de 250 000 \$ provenant du surplus accumulé et affecté de l'ancienne Ville de Drummondville pour divers projets du P.T.I. 2016, le tout tel qu'énuméré au tableau joint en annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0142/2/16 **Emprunt de 560 000 \$ au fonds de roulement pour une période de 5 ans**

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville emprunte une somme de 560 000 \$ à son fonds de roulement pour les logiciels et le matériel informatique du P.T.I. 2016, le tout tel qu'énuméré au tableau joint en annexe.

Cet emprunt sera remboursable comme suit :

2017	112 000 \$
2018	112 000 \$
2019	112 000 \$
2020	112 000 \$
2021	112 000 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0143/2/16 Emprunt de 300 000 \$ au fonds de roulement sur une période de 10 ans

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville emprunte une somme de 300 000 \$ à son fonds de roulement pour le programme Rénovation de bâtiments commerciaux mixtes, le tout tel qu'énuméré au tableau joint à la présente résolution.

Cet emprunt sera remboursable comme suit :

2017	30 000 \$
2018	30 000 \$
2019	30 000 \$
2020	30 000 \$
2021	30 000 \$
2022	30 000 \$
2023	30 000 \$
2024	30 000 \$
2025	30 000 \$
2026	30 000 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0144/2/16 Approbation des critères de sélection - Services professionnels d'ingénierie - Étude géotechnique pour le Parc industriel Saint-Nicéphore phases 2, 3 et 4 (Soumission DR16-INV-024)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville approuve les critères de sélection pour le choix d'une firme de professionnels en ingénierie concernant le projet d'étude géotechnique des phases 2, 3 et 4 du Parc industriel Saint-Nicéphore, et ce, selon le tableau suivant :

Ville de Drummondville		Numéro de projet : DR16-INV-024					
Titre : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE							
PARC INDUSTRIEL SAINT-NICÉPHORE – PHASES 2 – 3 ET 4							
PARTIE 1							
ÉTABLISSEMENT DE CHAQUE PROPOSITION		Fournisseur A		Fournisseur B		Fournisseur C	
CRITÈRES (minimum de 4)	Nombre maximal de points (1 à 30)	Cote (0 à 100%)	Pointage	Cote (0 à 100%)	Pointage	Cote (0 à 100%)	Pointage
Expérience et expertise de la firme dans des projets similaires – 5 projets	15						
Expérience du chargé de projets	30						
Composition et expérience de l'équipe proposée incluant la capacité de relève	30						

Méthodologie Compréhension du mandat, des enjeux et méthodologie	25						
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :	100	/100		/100		/100	
Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées au fournisseur Sans avoir été ouvertes							
PARTIE 2							
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	Fournisseur A	Fournisseur B		Fournisseur C			
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)							
Établissement du pointage final : (application de la formule) : $\frac{\text{pointage intérimaire} + 50}{\text{Prix}} \times 10\,000$							
Rang et adjudicataire							
(signature)				(EN LETTRES MOULÉES)			
(signature)				(EN LETTRES MOULÉES)			
(signature)				(EN LETTRES MOULÉES)			
(date)				(LIEU)			

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0145/2/16 Approbation des critères de sélection - Services professionnels d'ingénierie pour divers travaux de génie civil (Soumission DR16-INV-023)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Catherine Lasonde,

et résolu que la Ville de Drummondville approuve les critères de sélection pour le choix de services professionnels d'ingénierie pour les divers travaux de génie civil, et ce, selon le tableau suivant:

Ville de Drummondville		Numéro de projet : DR16-INV-023					
Titre : Divers travaux de génie civil							
PARTIE 1							
ÉTABLISSEMENT DE CHAQUE PROPOSITION		Fournisseur A		Fournisseur B		Fournisseur C	
CRITÈRES (minimum de 4)	Nombre maximal de points (1 à 30)	Cote (0 à 100%)	Pointage	Cote (0 à 100%)	Pointage	Cote (0 à 100%)	Pointage
Expérience et expertise de la firme dans des projets similaires – 5 projets	15						
Expérience du chargé de projets	30						
Composition et expérience de l'équipe proposée incluant la capacité de relève	30						

Méthodologie Compréhension du mandat, des enjeux et méthodologie	25					
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :	100	/100	/100	/100		
Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées au fournisseur Sans avoir été ouvertes						
PARTIE 2						
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	Fournisseur A	Fournisseur B	Fournisseur C			
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)						
Établissement du pointage final : (application de la formule) : $\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}}$						
Rang et adjudicataire						
(signature) _____ (EN LETTRES MOULÉES)						
(signature) _____ (EN LETTRES MOULÉES)						
(signature) _____ (EN LETTRES MOULÉES)						
(date) _____ (LIEU)						

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0146/2/16 **Approbation des critères de sélection - Services professionnels d'ingénierie - Travaux de réfection et aménagement de la rue Celanese (Soumission DR16-INV-028)**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller John Husk,

et résolu que la Ville de Drummondville approuve les critères de sélection pour le choix de services professionnels d'ingénierie pour les travaux de réfection et d'aménagement de la rue Celanese, et ce, selon le tableau suivant:

Ville de Drummondville		Appel d'offres : DR16-INV-028		
		Numéro de projet : PROJ-351		
Titre : Travaux de réfection de la chaussée et aménagement de la rue Celanese				
PARTIE 1				
ÉTABLISSEMENT DE CHAQUE PROPOSITION		Fournisseur A	Fournisseur B	Fournisseur C
CRITÈRES (minimum de 4)	Nombre maximal de points (1 à 30)	Pointage	Pointage	Pointage
1.0 Expérience et expertise de la firme dans des projets similaires	20			
2.0 Expérience du chargé de projets	25			
3.0 Composition et expérience de l'équipe proposée incluant la capacité de relève	20			
4.0 Surveillance des travaux (incluant la capacité de relève)	10			
5.0 Méthodologie (compréhension du mandat, des enjeux, méthodologie et de l'assurance qualité)	25			

POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :	100	/100	/100	/100
Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées au fournisseur sans avoir été ouvertes				
PARTIE 2				
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	Fournisseur A	Fournisseur B	Fournisseur C	
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)				
Établissement du pointage final : (application de la formule) : $\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}}$				
Rang et adjudicataire				
(signature)		(EN LETTRES MOULÉES)		

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0147/2/16 Fourniture et livraison de fibre de cèdre pour aires de jeux (Soumission DR16-INV-015)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Les Mousses de l'Estrie inc. au montant de 51 738,75 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0148/2/16 Fourniture et livraison d'asphalte froid en vrac (Soumission DR16-INV-020)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Tech-Mix, division de Bau-Val inc. au montant de 48 325,71 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme pour les trois (3) années du contrat incluant l'année (1) d'option.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0149/2/16 Service de tonte des fossés et des bassins de rétention (Soumission DR16-PUB-001)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que les soumissions pour chacun des secteurs suivants soient :

- secteur de la Ville : Les entreprises Alain Bélanger & Fils inc. au montant de 143 136,98 \$ (taxes incluses)

-
- secteur Saint-Nicéphore : Les entreprises Alain Bélanger au montant de 134 862,23 \$ (taxes incluses)

soient retenues, étant les plus basses soumissions reçues conformes pour les trois (3) années du contrat incluant l'année (1) d'option.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0150/2/16 Construction de la nouvelle bibliothèque - Lot 020 - Recyclage des matériaux (Soumission DR16-INV-005)

Il est proposé par le conseiller John Husk,
appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la soumission de la compagnie Sable des Forges inc. au montant de 50 359,05 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0151/2/16 Services professionnels d'ingénierie - Contrôle qualitatif des matériaux et gestion environnementale (Soumission DR16-INV-004)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la soumission de la firme Englobe Corp. au montant de 94 180,07 \$ (taxes incluses) ayant obtenu le meilleur pointage final, après évaluation, soit retenu.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0152/2/16 Construction de la nouvelle bibliothèque - Lot 21 - Travaux d'excavation, de remblais, de fondations et des dalles (Soumission DR16-PUB-005)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la soumission de la compagnie Constructions Gagné & Fils inc. au montant de 1 293 468,75 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0153/2/16 Construction de la nouvelle bibliothèque - Lot 022 - Travaux de construction de la structure d'acier (Soumission DR16-PUB-006)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la soumission de la compagnie Charpentes d'acier Sofab inc. au montant de 1 424 528,76 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0154/2/16 Travaux pour le remplacement d'un variateur de vitesse pour la pompe 300 HP, du panneau de contrôle et de l'automate à l'usine de traitement de l'eau (Soumission DR15-PUB-042)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Électro-Système P.L. inc. au montant de 138 701,83 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0155/2/16 Mandat à l'Union des municipalités du Québec de procéder à un appel d'offres au nom du regroupement des municipalités pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium utilisé comme abat poussière (Soumission DR16-REG-002)

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu :

QUE la Ville de Drummondville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2016;

QUE la Ville de Drummondville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Drummondville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Drummondville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0156/2/16 Disposition de machinerie et d'autres équipements (Soumission DR16-DIS-003)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le Service des travaux publics à envoyer les items décrits dans la liste jointe en annexe à une entreprise spécialisée dans la vente aux enchères pour en générer un revenu approximatif de 60 300 \$ et également de vendre deux camionnettes au Village Québécois d'Antan pour le prix de 1 \$ chacune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0157/2/16 Résolution autorisant le Plan municipal d'emplois pour les centres jeunesse du Québec

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller William Morales,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise l'affichage de l'offre d'emploi et l'embauche d'un(e) adolescent(e) issu(e) du Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec aux conditions suivantes :

- Salaire : 12 \$/heure;
- Entrée en fonction : juin 2016 (à déterminer).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0158/2/16 **Nomination de madame Suzie Desrochers - Secrétaire principale Service du greffe**

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville nomme madame Suzie Desrochers au poste permanent de secrétaire principale au Service du greffe :

- Salaire : Classe 400, échelon 2-3 ans;
- Autres conditions : conformes à la convention collective applicable;
- Le tout sujet à une période probatoire de trois (3) mois consécutifs;
- Entrée en poste : à déterminer par la greffière au Service du greffe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0159/2/16 **Nomination de madame Sylvie Boucher au poste permanent de préposée à la trésorerie et à l'accueil au Service des finances**

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville nomme madame Sylvie Boucher au poste permanent de préposée à la trésorerie et à l'accueil au Service des finances :

- Salaire : Classe 370, échelon 5 ans et plus;
- Autres conditions : conformes à la convention collective applicable;
- Le tout sujet à une période probatoire de trois (3) mois consécutifs;
- Entrée en poste : à déterminer par le directeur du Service des finances et trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0160/2/16 **Abolition du poste de surintendant aux travaux publics et signature de la documentation afférente**

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise l'abolition du poste de surintendant aux travaux publics et la signature de la documentation afférente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0161/2/16 **Création d'un poste de chef de la Division des travaux publics sous la direction du directeur du Service des travaux publics**

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller John Husk,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la création d'un poste de chef de la Division des travaux publics sous la direction du directeur du Service des travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0162/2/16 **Nomination de monsieur Éric Landry au poste de chef de la Division des travaux publics**

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la Ville de Drummondville nomme monsieur Éric Landry au poste de chef de la Division des travaux publics, classe 4 échelon « B », le tout selon les conditions applicables du personnel cadre et de soutien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0163/2/16 **Abolition des Services juridiques et du poste de directeur des Services juridiques et signature de la documentation afférente**

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise l'abolition des Services juridiques, l'abolition du poste de directeur des Services juridiques et la signature de la documentation afférente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0164/2/16 **Création de la direction des affaires juridiques et des divisions « greffe », « cour municipale » et « contentieux »**

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la création de la direction des affaires juridiques et des divisions « greffe », « cour municipale » et « contentieux ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0165/2/16 **Nomination du directeur général adjoint – affaires juridiques, Me Claude Proulx, à titre de directeur des affaires juridiques et du contentieux**

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville nomme le directeur général adjoint – affaires juridiques, Me Claude Proulx, à titre de directeur des affaires juridiques et du contentieux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0166/2/16 **Abolition du poste d'agente aux services à la population et signature de la documentation afférente**

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise l'abolition du poste d'agente aux services à la population et la signature de la documentation afférente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0167/2/16 **Création d'un poste de chef de la Division du contrôle réglementaire, du stationnement et du transport en commun**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la création d'un poste de chef de la Division du contrôle réglementaire, du stationnement et du transport en commun.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0168/2/16 **Nomination de madame Nancy Lussier au poste de chef de la Division du contrôle réglementaire, du stationnement et du transport en commun**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que la Ville nomme madame Nancy Lussier au poste de chef de la Division du contrôle réglementaire, du stationnement et du transport en commun, classe 9 échelon « F », le tout selon les conditions applicables au personnel cadre et de soutien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0169/2/16 **Nomination de madame Nancy Lussier à titre de représentante des municipalités à Transport Diligence inc.**

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la Ville de Drummondville nomme madame Nancy Lussier à titre de représentante des municipalités à Transport Diligence inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0170/2/16 **Résolution autorisant la signature d'un acte d'acquisition à intervenir avec la compagnie Gestion Jules Joyal inc. pour les lots 3 426 757, 3 427 026 et 3 816 665 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond (Chemin Cooke - rampe de mise à l'eau)**

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville, un acte d'acquisition des lots 3 426 757, 3 427 026 et 3 816 665 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond (Chemin Cooke - rampe de mise à l'eau) à intervenir avec la compagnie Gestion Jules Joyal inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0171/2/16 **Signature d'une entente promoteur concernant le prolongement de la rue Lionel-Giroux située entre la rue Luneau et la rue Jean-Berchmans-Michaud**

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente, autorisés à signer une entente promoteur en vue de l'installation d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts pour le prolongement de la rue Lionel-Giroux, située entre la rue Luneau et la rue Jean-Berchmans-Michaud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0172/2/16 **Mandat aux Services EXP inc. - Prolongement de la rue Lionel-Giroux (génie)**

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville mandate Les services EXP inc. aux fins de présenter les plans et devis au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et d'assurer la surveillance des travaux concernant le prolongement de la rue Lionel-Giroux, et ce, aux frais du promoteur.

De plus, la Ville de Drummondville informe le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) qu'elle ne s'oppose pas à l'émission de ladite autorisation et qu'elle s'engage à transmettre audit ministère lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité à l'autorisation accordée; et qu'elle s'engage s'il y a lieu, à entretenir le bassin de rétention des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Également, la Ville atteste que le projet décrit dans les plans et devis est prévu dans un plan de gestion des débordements en cours d'élaboration et qui devra inclure un bilan des débits autorisés par le MDDELCC ainsi que ceux permis par la municipalité à l'intérieur du territoire visé par le plan de gestion des débordements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0173/2/16 Mandat aux Services Exp inc. - Prolongement de la rue Lionel-Giroux (laboratoire)

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville mandate Les services Exp inc. aux fins de procéder à l'analyse qualitative et quantitative des matériaux utilisés pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie prévus pour le prolongement de la rue Lionel-Giroux, et ce, aux frais du promoteur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0174/2/16 Résolution autorisant la participation de la Ville de Drummondville aux coûts d'opération du Programme de supplément au loyer (PSL)

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville appuie la demande formulée par l'organisme Habitations SM Drummond et que la Ville s'engage à assumer pour une période de cinq (5) ans, 10 % du programme de Supplément au Loyer (PSL) de la Société d'habitation du Québec, le nombre d'unités concernées par le PSL étant de quatorze (14).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0175/2/16 Signature d'une entente relative à la reprise du bail emphytéotique du site Kounak

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville la reprise du bail emphytéotique du site Kounak.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0176/2/16 Signature d'une entente de résiliation à intervenir avec le municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover concernant les coûts de la pratique du hockey mineur et du patinage artistique aux installations de Drummondville

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente de résiliation concernant les coûts de la pratique du hockey mineur et du patinage artistique aux installations de Drummondville pour les résidents de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0177/2/16 Autorisation au Service de sécurité incendie - Tenue de diverses activités de levées de fonds dans le cadre du Défi Gratte-Ciel pour la dystrophie musculaire, édition 2016

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le Service de sécurité incendie à tenir diverses activités de levées de fonds dans le cadre du Défi Gratte-Ciel pour la dystrophie musculaire, édition 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0178/2/16 Autorisation à l'école secondaire Jeanne-Mance - Tenue de l'activité « JM Courir » le 18 mai 2016 selon le trajet proposé et le plan de sécurité établi

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise l'école secondaire Jeanne-Mance à tenir l'activité JM Courir, le mercredi 18 mai 2016 de 7 h 30 à 16 h, le tout selon un parcours approuvé par la Sûreté du Québec et la politique établie par la Ville pour les activités populaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0179/2/16 Autorisation à la Société canadienne de la Sclérose en plaques - Tenue de la Marche de l'Espoir dimanche le 29 mai 2016

Il est proposé par le conseiller William Morales,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la Société canadienne de la Sclérose en plaques à tenir la 13^e édition de la Marche de l'espoir, le dimanche 29 mai 2016 de 9 h à 12 h, le tout selon un parcours approuvé par la Sûreté du Québec et la politique établie par la Ville pour les activités populaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0180/2/16 Autorisation au comité organisateur - Tenue de la Marche du pardon le vendredi 25 mars 2016 et fermeture de rue

Il est proposé par le conseiller William Morales,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le comité de la Marche du Pardon, à tenir une marche en date du 25 mars 2016 dans certaines rues du secteur Saint-Joseph et Saint-Jean-Baptiste, ainsi qu'à effectuer la fermeture partielle de la rue Saint-Marcel entre 10 h 30 et 14 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0181/2/16 Subvention de 26 902,07 \$ au Centre de divertissement Drummond

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville octroie au Centre de Divertissement Drummond une subvention au montant de 26 902,07 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0182/2/16 Signature de contrats de service et de location à intervenir avec l'Association des joueurs de tennis de Drummondville pour la période du 1er mai au 30 septembre 2016

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville des contrats de service au montant de 49 721 \$ (plus taxes) et de location au montant de 30 600 \$ (plus taxes) à intervenir avec l'Association des joueurs de tennis de Drummondville pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0183/2/16 Signature d'un contrat de location de plateau sportif 2016 à intervenir avec Judo Drummondville au montant de 2 700 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller William Morales,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec Judo Drummondville pour l'usage exclusif du local de judo situé dans le Complexe sportif Drummondville pour l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0184/2/16 Signature d'un contrat de location 2016 à intervenir avec le Club de tennis de table Intersport de Drummondville au montant de 4 000 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec le Club de tennis de table Intersport de Drummondville pour l'usage exclusif du local de tennis situé au 2^e étage du Complexe sportif Drummondville pour l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0185/2/16 Signature d'un contrat de location 2016 à intervenir avec le Club de tumbling et trampoline de Drummondville au montant de 12 300 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés, à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec le Club de tumbling et trampoline de Drummondville pour l'usage exclusif du local de tumbling et trampoline situé au Complexe sportif Drummondville pour l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0186/2/16 Signature d'un contrat de location 2016 à intervenir avec le Club de soccer juvénile de Drummondville au montant de 55 400 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller William Morales,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec le Club de soccer juvénile de Drummondville pour l'usage prioritaire des terrains de soccer situés aux parcs Boisbriand/Central, Côté, des Voltigeurs, Lorraine, Rosaire-Smith et St-Jean-Baptiste et l'usage prioritaire des chalets situés aux parcs Boisbriand/Central et Côté pour la saison estivale 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0187/2/16 **Résolution autorisant la chef de division de la Bibliothèque municipale, madame Véronique Tremblay, à signer tous les documents à soumettre au ministère de la Culture et des Communications du Québec**

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise madame Véronique Tremblay, chef de division de la Bibliothèque municipale à signer tous les documents à soumettre au ministère de la Culture et des Communications du Québec concernant la bibliothèque municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0188/2/16 **Subvention de 1 000 \$ à la Corporation d'animation Duvernay - Théâtre de marionnettes Les Jouvenceaux**

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 000 \$ à la Corporation d'animation Duvernay pour la tenue du théâtre de marionnettes Les Jouvenceaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0189/2/16 **Subvention de 1 000 \$ pour le Chœur Bella Voce**

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 000 \$ au Choeur Bella Voce pour deux concerts qui seront présentés à la Maison des arts Desjardins Drummondville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0190/2/16 **Subvention de 3 000 \$ pour la 6e édition de quartier Saint-Joseph "Sur une bonne note"**

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 3 000 \$ pour la tenue de la 6^e édition de l'événement Quartier Saint-Joseph "Sur une bonne note".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0191/2/16 Subvention de 5 000 \$ à l'école de musique À la portée des sons

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville verse à l'école de musique À la portée des sons, une somme de 5 000 \$ pour l'année 2016. Pour les années suivantes, la subvention sera égale au pourcentage obtenu en calculant le nombre d'inscriptions pendant l'année en cours, par rapport à la moyenne des inscriptions des 3 années précédentes sans excéder 5 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0192/2/16 Signature d'une entente de subvention au fonctionnement au montant de 66 000 \$ à intervenir avec la Corporation d'animation Heriot

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente de subvention au fonctionnement au montant de 66 000 \$ à intervenir avec la Corporation d'animation Heriot.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0193/2/16 Signature d'une entente pour subvention au fonctionnement à intervenir avec la Coopérative de solidarité artistique AXART au montant de 52 107 \$

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente de subvention au fonctionnement au montant de 52 107 \$ à intervenir avec la Coopérative de solidarité artistique AXART.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0194/2/16 Signature d'une entente de subvention au fonctionnement 2016 à intervenir avec le Mondial des Cultures de Drummondville au montant de 350 000 \$

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente à intervenir avec le Mondial des Cultures de Drummondville pour la tenue de la 35^e édition.

La somme de 350 000 \$ pour l'année 2016 comprend :

- 270 000 \$ pour subvention au fonctionnement;
- 103 000 \$ de valeur en services de la Ville et,

à la demande de l'organisme, une somme de 25 000 \$ a été versée le 18 décembre dernier à titre d'avance de fonds sur la subvention 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0195/2/16 Demande auprès de la MRC Drummond en vue d'autoriser des travaux d'aménagement dans les cours d'eau du 5e et 6e Rang

Considérant que les cours d'eau 5^e et 6^e Rang sont sous la compétence de la MRC Drummond;

Considérant que la ferme des Frères Lacoste a exécuté des travaux dans ces cours d'eau sans autorisations municipales de la MRC et du MDDELCC;

Considérant que des travaux de mise en conformité sont exigés;

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville formule une demande à la MRC de Drummond en vue d'autoriser des travaux d'aménagement dans les cours d'eau du 5^e et 6^e Rang.

La Ville de Drummondville s'engage à acquitter, sur réception, toutes les factures que pourrait émettre la MRC pour les procédures engagées ou à compléter dans ce dossier et à récupérer les frais auprès de la ferme des Frères Lacoste inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0196/2/16 Demande de certificat d'autorisation – article 22 – ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux d'infrastructures publiques sur la vitrine industrielle de l'Autoroute 55, phases 2 – 3 et 4 et autorisation de signature.

Il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le directeur du Service du développement durable et de l'environnement à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville, une demande de certificat d'autorisation – article 22 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour des travaux d'infrastructures publiques dans la Vitrine industrielle – Autoroute 55, phases 2, 3 et 4.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0197/2/16 **Demande de certificat d'autorisation – article 22 au ministère du Développement durable de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux relatifs au quai du parc Sainte-Thérèse et autorisation de signature**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller John Husk,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le directeur du Service du développement durable et de l'environnement à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une demande de certificat d'autorisation – article 22 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux de démantèlement de la dalle de béton du quai du parc Sainte-Thérèse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0198/2/16 **Demande de certificat d'autorisation – article 22 au ministère du Développement durable de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux relatifs à la descente de bateaux à l'aéroport de Drummondville et autorisation de signature**

Il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le directeur du Service du développement durable et de l'environnement à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une demande de certificat d'autorisation – article 22 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour des travaux relatifs à la descente de bateaux à l'aéroport de Drummondville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0199/2/16 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet, de permettre en cour avant une structure à toit plat rigide au-dessus d'une terrasse au 570 du boulevard Saint-Joseph**

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-01-20;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Catherine Lasonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise les travaux de modification à l'architecture du bâtiment et à la terrasse ainsi que d'aménagement de terrain pour l'immeuble (comme mentionné ci-dessus) situé au 570 du boulevard Saint-Joseph, et ce, conformément au règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0200/2/16 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la marge avant minimale applicable au bâtiment principal et la distance minimale entre un bâtiment principal et un garage privé isolé dans le cadre d'un projet d'agrandissement du bâtiment principal au 3410 de la rue des Lys**

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-01-20;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la dérogation mineure au règlement de zonage visant à réduire de :

- six virgule onze mètres (6,11 m) à quatre virgule trois mètres (4,3 m) la marge avant minimale du bâtiment principal dans le cadre d'un agrandissement à la condition que cette réduction concerne le coin est du bâtiment principal jusqu'à concurrence de la norme applicable de six virgule onze mètres (6,11 m);
- trois mètres (3 m) à deux virgule quatre mètres (2,4 m) la distance minimale entre un bâtiment principal et un garage privé isolé dans le cadre d'un projet d'agrandissement à la condition que la réduction de la distance ne concerne que le coin ouest du bâtiment principal et le coin est du garage annexé jusqu'à concurrence de la norme applicable de trois mètres (3 m);

à la condition que les murs de la section agrandie soient recouverts d'un clin de vinyle de couleur gris foncé identique aux façades latérales et à la façade arrière du bâtiment principal et que la toiture de la section agrandie soit recouverte d'acier prépeint en tôle à baguette de couleur qui s'harmonisera avec le bâtiment principal, et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 3 535 100 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 3410 de la rue des Lys.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0201/2/16 **Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 3 février 2016**

La conseillère Catherine Lassonde dépose aux archives de la Ville le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 février 2016.

0202/2/16 **Demandes de permis dans le cadre de plans d'intégration et d'implantation architecturale - P.I.I.A.**

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale :

Recommandation CCU Numéro de résolution	Adresse	Objet de la demande
16.02.04	450-1 à 450-12 rue Saint-Maurice	Rénovation extérieure du bâtiment
16.02.05	460-1 à 460-11 rue Saint-Maurice	Rénovation extérieure du bâtiment
16.02.06	1910 chemin du Golf Ouest	Maison intergénération
16.02.07	184-192 rue Loring	Rénovation extérieure du bâtiment et aménagement de terrain
16.02.08	47 rue Notre- Dame	Modification à l'architecture du bâtiment et aménagement de terrain (avec condition)
16.02.09	1265-1267 boulevard Mercure	Enseigne rattachée au bâtiment

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le conseil municipal approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif de l'urbanisme tenu le 3 février 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0203/2/16 **Demandes relatives à la toponymie**

Attendu que les projets suivants ont été vus par le comité de toponymie :

Recommandation CCU Numéro de résolution	Adresse	Objet de la demande
16.02.20	Passage piéton situé entre la rue Heriot et le stationnement Heriot, dans le prolongement de la rue Cockburn	Dénommer le passage « Ruelle Wood »
16.02.21	Secteur de la Commune Sud	Nomination d'une nouvelle voie de circulation suite à l'acceptation du PCA

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le conseil municipal approuve les suggestions de toponymie selon les recommandations du comité consultatif de l'urbanisme tenu le 3 février 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0204/2/16 **Avis de motion du règlement no 4694 modifiant le règlement no 3500 afin de permettre la garde de poules en milieu urbain**

La conseillère Isabelle Marquis donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption, le règlement no 4694 ayant pour objet de modifier le règlement no 3500 afin de permettre la garde de poules en milieu urbain.

0205/2/16 **Avis de motion du règlement no 4716 pour modifier le règlement no 3500 visant à autoriser le stationnement sur rue avec vignette pour les résidents du 163 au 171 de la rue Dunkin et pour augmenter l'amende à 20 \$ pour toute contravention à l'article 676**

La conseillère Isabelle Marquis donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption, le règlement no 4716 ayant pour objet de modifier le règlement no 3500 visant à autoriser le stationnement sur rue avec vignette pour les résidents du 163 au 171 de la rue Dunkin et pour augmenter l'amende à 20 \$ pour toute contravention à l'article 676.

0206/2/16 **Avis de motion du règlement no 4720 modifiant le règlement no 3500 de façon à intégrer des dispositions réglementaires sur l'utilisation des pesticides et des matières fertilisantes**

Le conseiller John Husk donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4720 ayant pour objet de modifier le règlement no 3500, de façon à intégrer des dispositions réglementaires sur l'utilisation des pesticides et des matières fertilisantes.

0207/2/16 **Avis de motion du règlement no 4721 concernant le Programme de rénovation pour bâtiments commerciaux et mixtes**

Le conseiller Alain Martel donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4721 concernant le Programme de rénovation pour bâtiments commerciaux et mixtes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0208/2/16 **Avis de motion du règlement no 4717 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de spécifier les normes relatives à la garde des poules pour les résidences et les immeubles comportant un maximum de 4 logements**

La conseillère Isabelle Marquis donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4717 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 4300 afin de spécifier les normes relatives à la garde des poules pondeuses pour les résidences et les immeubles comportant un maximum de 4 logements.

0209/2/16 Avis de motion du règlement no 4718 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats no 4303 afin de spécifier les normes relatives à l'obtention d'un certificat d'autorisation pour un poulailler permettant la garde de poules

La conseillère Isabelle Marquis donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4718 ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux permis et certificats no 4303 afin de spécifier les normes relatives à l'obtention d'un certificat d'autorisation pour un poulailler permettant la garde de poules pondeuses.

0210/2/16 Avis de motion du règlement no 4708 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser 2 habitations multifamiliales de structures isolées composées de 4 logements, soit aux 564-576 de la rue Leclerc, à même une nouvelle zone qui sera créée à cet effet du côté nord-est de ladite rue et qui comprendra 4 immeubles

La conseillère Catherine Lassonde donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4708 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser 2 habitations multifamiliales de structures isolées composées de 4 logements, soit aux 564-576 de la rue Leclerc, à même une nouvelle zone qui sera créée à cet effet du côté nord-est de ladite rue et qui comprendra 4 immeubles.

0211/2/16 Avis de motion du règlement no 4713 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser les activités d'une entreprise de fabrication de meubles au 5220 du boulevard Saint-Joseph, soit à l'intérieur d'une zone industrielle existante

Le conseiller Daniel Pelletier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4713 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser les activités d'une entreprise de fabrication de meubles au 5220 du boulevard Saint-Joseph, soit à l'intérieur d'une zone industrielle existante.

0212/2/16 Avis de motion du règlement no 4714 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser un bâtiment de 8 logements aux 3-9 de la rue Brock à l'intérieur de la zone résidentielle existante

La conseillère Catherine Lassonde donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4714 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser un bâtiment de 8 logements aux 3-9 de la rue Brock à l'intérieur de la zone résidentielle existante.

0213/2/16 Adoption du projet de règlement no 4717 ayant pour effet de spécifier les normes relatives à la garde des poules pour les résidences et les immeubles comportant un maximum de 4 logements

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que le projet de règlement no 4717 amendant le règlement de zonage no

4300 dans le but :

- d'autoriser la garde des poules pondeuses dans les zones résidentielles pour les immeubles ayant un maximum de quatre (4) logements de structures isolée, jumelée et contiguë;
- de prévoir les normes applicables aux éléments relatifs à l'aménagement d'un poulailler et au nombre maximal de poules autorisé;
- de définir les termes « parquet extérieur », « poulailler » et « poule pondeuse ».

Les zones visées correspondent à toutes les zones où les classes d'usages H-1, H-2, H-3 et H-4, jusqu'à un maximum de 4 logements, de structures isolée, jumelée et contiguë sont autorisées,

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0214/2/16 Adoption du projet de règlement no 4718 ayant pour effet de spécifier les normes relatives à l'obtention d'un certificat d'autorisation pour un poulailler permettant la garde de poules

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que le projet de règlement no 4718 amendant le règlement de permis et certificats no 4303 dans le but :

- d'ajouter des dispositions concernant les poulaillers permettant la garde de poules pondeuses relativement :
 - à l'émission d'un certificat d'autorisation;
 - aux conditions d'émission du certificat;
 - au délai de délivrance, à la durée de validité et à la nullité du certificat;
 - à la tarification du certificat d'autorisation,

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0215/2/16 Adoption du projet de règlement no 4708 ayant pour effet d'autoriser 2 habitations multifamiliales de structures isolées composées de 4 logements, soit aux 564-566 et aux 574-576 de la rue Leclerc, à même une nouvelle zone qui sera créée à cet effet du côté nord-est de ladite rue et qui comprendra 4 immeubles

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que le projet de règlement no 4708 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de créer la nouvelle zone d'habitation H-332-1 à même une partie de la zone d'habitation H-332 de manière à y autoriser les habitations bifamiliales (H-2), trifamiliales (H-3) et par contingentement la présence de 2 habitations multifamiliales (H-4) de structures isolées composées de 4 logements.

La zone d'habitation H-332 est localisée, de façon approximative entre les rues Cormier et Guilbault, et ce, à partir de la rue Leclerc jusqu'à l'arrière des propriétés situées du côté sud de la rue Saint-Omer;
soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0216/2/16 Adoption du projet de règlement no 4713 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser les activités d'une entreprise de fabrication de meubles au 5220 du boulevard Saint-Joseph, soit à l'intérieur d'une zone industrielle existante.

Il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

et résolu que le projet de règlement no 4713 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone industrielle I-9423 de manière à autoriser de façon spécifiquement permis l'usage « industrie du meuble et d'articles d'ameublement » faisant partie de la classe d'usages I-3 (industrie semi-lourde), selon certaines conditions.

La zone industrielle I-9423 est délimitée de façon approximative par le boulevard Saint-Joseph, l'arrière-lot des terrains donnant vers la rue de l'Industrie, la rue de l'Énergie et la limite sud-est du lot 3 920 226,

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0217/2/16 Adoption du projet de règlement no 4714 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser un bâtiment de 8 logements aux 3-9 de la rue Brock à l'intérieur de la zone résidentielle existante

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que le projet de règlement no 4714 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

-
- d'ajouter, à l'intérieur de la zone d'habitation H-477, la classe d'usages H-4 (habitations multifamiliales de 4 à 8 logements) où le nombre minimal de logements par bâtiment est de 5 et le nombre maximal est de 8.

La zone d'habitation H-477 est délimitée, de manière approximative, par les rues Brock et Gosselin, et ce, à partir de l'avenue Plamondon jusqu'au boulevard Garon,

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0218/2/16 Adoption du second projet de règlement no 4696-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but de retirer les interdictions actuelles en cour arrière pour les constructions et équipements accessoires ou temporaires de même que certaines normes spécifiques pour différentes structures ainsi que les haies (zone H-419 délimitée par les rues Alfred-Pellan et Paul-Émile-Borduas)

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que le second projet de règlement no 4696-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- dans la zone d'habitation H-419 :
 - d'appliquer la moyenne des marges avant;
 - d'abroger l'interdiction, en cour arrière, de constructions et équipements accessoires ou temporaires;
 - d'abroger l'application, en cour arrière, des normes applicables dans la cour avant pour les clôtures, les haies et les murets de soutènement.

La zone d'habitation H-419 est délimitée par les rues Alfred-Pellan et Paul-Émile-Borduas,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-191.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0219/2/16 Adoption du second projet de règlement no 4697-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but d'autoriser certains usages commerciaux de vente et de services ainsi que les usages reliés à la fonction bureau pour le bâtiment antérieurement occupé par une institution financière et les autres bâtiments de la zone concernée dans le secteur des rues Sainte-Thérèse, Chabanel et Dionne

Il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que le second projet de règlement no 4697-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'autoriser, à l'intérieur de la zone commerciale C-831, certains usages de la classe d'usages C-2 (commerce local) ainsi que l'ensemble des usages de la classe d'usage C-3 (bureau).

La zone commerciale est délimitée approximativement par les terrains situés du côté sud de la rue Sainte-Thérèse entre la rue Chabanel et le boulevard Saint-Joseph ainsi que par le terrain situé du côté ouest de l'intersection des rues Sainte-Thérèse et Chabanel,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-191.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0220/2/16 Adoption de la résolution modifiant le règlement relatif aux PPCMOI afin d'autoriser l'agrandissement d'une sablière et permettre le tamisage du matériel de remplissage sur le lot 5 066 490 situé en bordure du chemin Tourville entre le boulevard Jean-De Brébeuf et la rue Yergeau

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution **51/1/16** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la résolution no **217/2/16** en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble No 4305 dans le but :

- d'autoriser l'usage « extraction de sable et de gravier » et, à titre d'usage accessoire à cet usage, l'usage « tamisage du matériel de remplissage » sur le lot 5 066 490 situé en bordure du chemin Tourville entre le boulevard Jean-De Brébeuf et la rue Yergeau, selon certaines conditions.

Les zones agricoles A-5307 et A-5308 à l'intérieur desquelles est situé le terrain visé, sont délimitées de façon approximative par le boulevard Jean-De Brébeuf, le chemin Tourville, l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier et une limite située à une distance moyenne de 450 mètres au nord-ouest de la rue Yergeau,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0221/2/16 Adoption du règlement no 4695-1 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de prolonger de 6 à 30 mois le délai maximal de reconnaissance de droits acquis à la suite de la fermeture d'une entreprise au 1250 de la rue Saint-Adélard

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution **52/1/16** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du

conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le règlement no 4695-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de prolonger de 6 à 30 mois le délai maximal de reconnaissance de droits acquis à l'intérieur de la zone d'habitation H-830, selon certaines conditions.

La zone visée par la demande comprend, de façon approximative, les propriétés situées entre la rue Sainte-Thérèse et le boulevard Jean-De Brébeuf, et ce, à partir de la rue Chabanel jusqu'au boulevard Mercure,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0222/2/16 Adoption du règlement no 4676 modifiant le règlement municipal no 3500 relatif aux colporteurs et solliciteurs ainsi qu'aux poursuites devant la cour municipale

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 109/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le règlement no 4676 modifiant le règlement municipal no 3500 relatif aux colporteurs et solliciteurs ainsi qu'aux poursuites devant la cour municipale;

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0223/2/16 Adoption du règlement no 4700 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue de la Marina et nécessitant un emprunt de 37 000 \$ à cette fin

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 112/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le règlement no 4700 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue de la Marina et nécessitant un emprunt de 37 000 \$ à cette fin;

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0224/2/16 Adoption du règlement no 4701 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Jean-Paul-Riopelle et nécessitant un emprunt de 63 000 \$ à cette fin

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 113/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que règlement no 4701 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Jean-Paul-Riopelle et nécessitant un emprunt de 63 000 \$ à cette fin;

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0225/2/16 Adoption du règlement no 4702 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue de la Trame et nécessitant un emprunt de 136 000 \$ à cette fin

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 114/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller William Morales,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que le règlement no 4702 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue de la Trame et nécessitant un emprunt de 136 000 \$ à cette fin;

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0226/2/16 Adoption du règlement no 4704 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Éveline et nécessitant un emprunt de 111 000 \$ à cette fin

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 116/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le règlement no 4704 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Éveline et nécessitant un emprunt de 111 000 \$ à cette fin;

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0227/2/16 Adoption du règlement no 4710 décrétant des travaux relatifs aux infrastructures municipales en lien avec le Service du génie pour l'année 2016 et prévoyant un emprunt n'excédant pas 6 883 000 \$ à cette fin et affectation de la somme de 693 425,80 \$ provenant des soldes disponibles

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 117/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que le règlement no 4710 décrétant des travaux relatifs aux infrastructures municipales en lien avec le Service du génie pour l'année 2016 et prévoyant un emprunt n'excédant pas 6 883 000 \$ à cette fin et affectation de la somme de 693 425,80 \$ provenant des soldes disponibles,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0228/2/16 Adoption du règlement no 4711 décrétant en 2016 l'exécution de travaux en regard de l'eau potable et des eaux usées dans la ville de Drummondville et prévoyant à cette fin un emprunt n'excédant pas 971 600 \$

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 118/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que le règlement no 4711 décrétant en 2016 l'exécution de travaux en regard de l'eau potable et des eaux usées dans la ville de Drummondville et prévoyant à cette fin un emprunt n'excédant pas 971 600 \$,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0229/2/16 Adoption du règlement no 4712 prévoyant l'annulation du caractère de rue sur le lot 5 849 256 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 119/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le règlement no 4712 prévoyant l'annulation du caractère de rue sur le lot 5 849 256 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0230/2/16 Adoption du règlement no 4715 décrétant des travaux en lien avec le Service des travaux publics pour l'année 2016 et nécessitant un emprunt de 629 340 \$ à cette fin

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 120/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le règlement no 4715 décrétant des travaux en lien avec le Service des travaux publics pour l'année 2016 et nécessitant un emprunt de 629 340 \$ à cette fin,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Information des membres du conseil :

Monsieur le maire, au nom de ses collègues du conseil et des employés municipaux offre de sincères condoléances à :

- Madame Joceline Marcotte, secrétaire principale au Service de l'ingénierie de la Ville de Drummondville et à toute la famille à l'occasion du décès de son frère, monsieur François Marcotte.

Premier versement de taxes le 10 mars 2016 (M. Roberto Léveillé)

Le conseiller Roberto Léveillé informe la population du prochain versement de taxes.

Défi 5/30 (M. Roberto Léveillé)

Le conseiller Roberto Léveillé invite la population à s'inscrire sur le site du Défi 5/30.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Prochaine assemblée du conseil : 14 mars 2016

Monsieur le maire informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le 14 mars 2016.

0231/2/16 Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que l'assemblée soit levée à 19 h 52.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alexandre Cusson, maire

Me Marie-Eve Le Gendre, assistante-greffière

